



FRANCIMMO MAICHE SAS

SIEGE : 1 RUE DES COMBES - 25120 MAICHE

SAS au capital de 7700 € - RCS BELFORT : B439739129

Carte professionnelle T, G, S n° CPI 2502 2018 000 025 349 délivrée par la CCI du Doubs

Garantie par GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS- RCP N° 120 137 405 MMA ENTREPRISE-LE MANS

Numéro d'enregistrement ORIAS : 17003654

VENTES HABITATION ET TERRAINS

SUR PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE :	HONORAIRES TTC	A LA CHARGE DE (*) :
0 et 50 000 €	5 000 €	VENDEUR ou ACQUEREUR
50 001 € et 120 000 €	9%	VENDEUR ou ACQUEREUR
120 001 € et 180 000 €	7%	VENDEUR ou ACQUEREUR
180 001 € et 230 000 €	6%	VENDEUR ou ACQUEREUR
230 001 € et 300 000 €	5%	VENDEUR ou ACQUEREUR
300 001 € et plus	4%	VENDEUR ou ACQUEREUR

(*) défini dans le mandat ou avenant et indiqué sur chaque affiche vitrine et annonce

AVIS DE VALEUR SIMPLE

GRATUIT

AVIS DE VALEUR (DOSSIER)

150,00 € TTC

SYNDIC

IMMEUBLES D'HABITATION ET AUTRES

Gestion courante

* 350 € TTC maximum par lot principal suivant la complexité de l'immeuble

Facturation à la copropriété et réparti suivant les charges communes générales (sauf indication contraire du règlement de copropriété)

Prise en charge du dossier : NEANT

Clôture du dossier : NEANT

Mutation de lot (principal) : 300 € TTC à la charge du vendeur

Opposition sur mutation : 100 € TTC à la charge du vendeur

Travaux exceptionnels (suivi administratif) : 3,60 % TTC du montant HT des travaux (tarif dégressif suivant montant travaux)

30€TTC minimum

Prestations particulières

Convocation, préparation et tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 2 heures : 250 € TTC

L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical (1 heure) : 100 € TTC

Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété : 100 € TTC

Sinistre : Suivi du dossier auprès de l'assureur : 1% TTC du montant de l'indemnisation

Mise en demeure : 80 € TTC

Relance après mise en demeure : 50 € TTC

Constitution dossier transmis avocat, etc... : 150 € TTC par dossier

Frais de délivrance de documents (photocopies) : Facturation à la charge du copropriétaire requérant

Carnet d'entretien : 15 € TTC

Diagnostics : 15 € TTC

Information pour élaboration DPE : 30 € TTC

Délivrance d'une copie certifiée conforme de procès-verbal d'assemblée générale : 30 € TTC

Règlement de copropriété et état descriptif de division : 15 €

Vacation horaire : 50 € TTC par heure



FRANCIMMO MAICHE SAS

SIEGE : 1 RUE DES COMBES - 25120 MAICHE

SAS au capital de 7700 € - RCS BELFORT : B439739129

Carte professionnelle T, G, S n° CPI 2502 2018 000 025 349 délivrée par la CCI du Doubs

Garantie par GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS- RCP N° 120 137 405 MMA ENTREPRISE-LE MANS

Numéro d'enregistrement ORIAS : 17003654

LOCATIONS

A USAGE D'HABITATION ET MEUBLES SELON ART. 2 et 25-3 DE LA LOI N° 89-462 DU 06/07/1989

Honoraires TTC à la charge du Bailleur

Visite des lieux / constitution du dossier / rédaction de bail :

5€ TTC /m2 habitables

Etablissement de l'état des lieux d'entrée

3€ TTC /m2 habitables

Honoraires d'entremises (charge exclusive bailleur) pour réalisation d'un acte de location : 10 € TTC

Honoraires TTC à la charge du Locataire (hors honoraires entremise)

Barème identique à celui appliqué à la part bailleur ci-dessus - ceux-ci ne pouvant excéder ceux facturés au bailleur

Visite des lieux / constitution du dossier / rédaction de bail :

5€ TTC /m2 habitables

Etablissement de l'état des lieux d'entrée

3€ TTC /m2 habitables

GARAGES

Rédaction de bail : 70 € TTC à la charge du locataire

A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

Rédaction de bail (sur loyer annuel) : 3% TTC à la charge du locataire

Etablissement de l'état des lieux (sur loyer annuel) : 3% TTC Moitié bailleur/locataire

GERANCE

à la charge exclusive du bailleur

Locaux d'habitation ou mixtes : 8% TTC du loyer net

(soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Locaux meublés : 8% TTC du loyer net

Locaux commerciaux : 10% TTC du loyer net

Locaux professionnels : 10% TTC du loyer net

Autres locaux : 8% TTC du loyer net

Immeubles entiers : 7% TTC du loyer net

Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières : 2,20 % du quittancement

Prestations particulières

Vacation horaire : 50€ TTC

Travaux exceptionnels (suivi administratif) : 5% HT du montant des travaux TTC

Gestion des sinistres d'assurance : 66 € TTC

Frais de dossier contentieux locataire : 60 € TTC

Gestion des contrats d'assurance garantie loyers impayés : 0,70 % TTC sur la totalité des sommes à encaisser